



Communiqué de presse du 2 Novembre 2016

Radio Canut perquisitionnée à cause d'une blague

Deux animateurs d'une émission musicale de Radio Canut seront prochainement jugés pour « provocation au terrorisme ». Ils risquent jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et une lourde amende. Une première pour les radios en France !

Le mardi 25 octobre 2016, Radio Canut a été perquisitionnée dans la matinée. Cinq flics de la police judiciaire et une procureure sont venu.e.s saisir l'enregistrement d'une émission du jeudi 20 octobre où deux animateurs ont fait une blague entre deux morceaux de musique punk :

« *En ce moment, y a une manif de flics à Bellecour.*

- *Avis à tous les suicidés, avis à tous les suicidaires : que votre dernier acte de vie soit utile, faites-vous sauter dans la manif des flics.*

- *On vous fera un bel enterrement avec une belle boum.*

- *Suicidés, suicidaires, organisez-vous.*

- *Oh mais ils sont là pour nous protéger quand même ! »*

Ces propos tenus sur les ondes du 102.2 sont au second degré, c'est de l'humour ! Confondre terrorisme et satire est apparemment de mise dans une période d'état d'urgence.

Dans "Cambouis", un fanzine édité par Luz au lendemain du 21 avril 2002 (n°9, juillet 2002), il avait prêté ces propos à Charb : « Si j'apprends que j'ai un cancer, j'achète une kalach', je vais dans un meeting du FN et je tire dans le tas. » Ni Luz, ni Charb à l'époque n'avaient été poursuivis en justice.

Qualifier en terrorisme ces faits montre le climat de paranoïa et ouvre la voie à une répression accrue et ciblée contre les médias alternatifs.

Rebelle, sans publicité, sans salarié, Radio Canut ne demande son CV et ses papiers à personne et fait faire le ménage à tout le monde.

Radio Canut est et restera un espace où s'exprimer en dehors des codes de la bienséance académique.

Longue vie à Radio Canut !

Pour nous contacter : [contact\(at\)radiocanut.org](mailto:contact(at)radiocanut.org)